

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	25	30
<b>Date de la convocation</b>		
02/11/2023		
<b>Date d'affichage</b>		
02/11/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 09 novembre 2023 (20 h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mil vingt trois  
et le neuf novembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régnv), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :** FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Regny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), COQUARD Romain (St Just la Pendue) a donné pouvoir à PRAST Lionel (St Just la Pendue), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Délibération : 2023-090-CC**

**OBJET : Convention de partenariat pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Roannais**

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhone



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-090-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet 21/11/2023

Affichage 21/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Délibération : 2023-090-CC**

**OBJET : Convention de partenariat pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Roannais**

Considérant la reconnaissance officielle de niveau 2 du PAT du Roannais pour une durée de 5 ans par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation en date du 12 mars 2021.

La réorganisation des politiques régionales a conduit les élus à décider de la disparition du PETR au 31 décembre 2017. Au-delà de la décision de dissolution, les élus souhaitent garder une ingénierie locale à l'échelle du Roannais. Une 1<sup>ère</sup> convention a couvert la période 2018-2020 afin de maintenir à l'échelle du périmètre du Roannais et ce, malgré la modification des périmètres des intercommunalités, un espace d'échanges et de projets.

Objectifs retenus :

- Poursuivre à l'échelle Roannaise les actions multi-sites et les actions en lien avec l'extérieur du territoire
- Faciliter la captation de fonds (politiques contractuelles, appels à projets, à manifestation d'intérêts) dans une logique de gains de temps et de cohérence.

Afin de maintenir une partie des dynamiques en place, il a donc été décidé de conserver une animation mutualisée à l'échelle du Roannais autour de démarches de développement local supra-communautaires. Le territoire retenu regroupe 104 communes appartenant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à 5 EPCI :

- la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération (40 communes)
- la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté (25 communes)
- la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (16 communes)
- la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (12 communes)
- la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (11 communes)

Afin de garder une cohérence territoriale il a été décidé que les 5 EPCI conservaient un poste d'ingénierie au service du projet Roannais.

Ce poste, intégré aux seins des effectifs de la communauté de communes Charlieu Belmont Communauté sera donc mutualisé à l'échelle des 5 EPCI.

Ce poste est basé dans les locaux de Charlieu Belmont Communauté, 9 place de la Bouverie à Charlieu.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention du poste de chargé de mission et d'arrêter les modalités des participations financières de chaque EPCI pour en assumer la charge.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-090-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet , 21/11/2023

Affichage 21/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Délibération : 2023-090-CC**

**OBJET : Convention de partenariat pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Roannais**

La convention entrerait en vigueur à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle est établie pour une durée de 4 ans renouvelable par reconduction expresse selon les modalités détaillées dans la convention annexée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour l'animation et la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial du Roannais ;
- **PRECISE** que cette convention engage financièrement la CoPLER, à hauteur 11.000 € environ par an ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à effectuer les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette mission seront prévus au budget.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

La convention sera transmise aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 09/11/2023

**Le secrétaire de séance,**

**Jean-François DAUVERGNE**

**Le Président,**

**Jean-Paul CAPITAN**



Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-090-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Émission par le préfet 21/11/2023

Affichage 21/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

